



## PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PUY-DE-DÔME**  
LE DÉPARTEMENT

Clermont-Ferrand, le 29 mai 2021

### Communiqué de presse

#### Territorialisation de France Relance : signature de l'accord de relance entre l'État et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Ce jour, Philippe CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme et Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil départemental, ont signé un accord départemental de relance comprenant des engagements communs afin de traduire rapidement les objectifs du plan France Relance dans le Puy-de-Dôme.

Au-delà du soutien à la reprise de l'économie suite à la crise sanitaire sans précédent, le plan de relance permet d'investir massivement dans le développement et la mise en œuvre de projets concrets améliorant le quotidien des citoyens dans leur environnement proche. C'est pourquoi France Relance comprend plusieurs milliards d'euros de crédits ayant pour objectif d'appuyer les collectivités territoriales dans leur rebond sur l'ensemble territoire.

Aussi, le Conseil départemental se mobilise pour des investissements importants afin de favoriser cette relance et de l'axer sur les trois priorités que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion.

Cet accord territorial de relance permettra de cofinancer des actions et des projets prêts à démarrer rapidement, recherchant toujours à accélérer la transformation de l'économie du territoire.

Le Conseil départemental pourra ainsi bénéficier de financements exceptionnels pour des projets déjà construits et prioritaires. L'objectif poursuivi est de démultiplier d'effet levier des financements publics au travers notamment de co-financements sur des projets majeurs du Puy-de-Dôme. Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) rénovation thermique (soit 3,6 millions d'euros) ou toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance et crédits de droit commun.

#### Les grands axes de cet accord de relance territorialisé sont les suivants :

- Transition écologique et protection de la biodiversité :
  - Réhabilitation thermique des bâtiments départementaux (collèges d'Aubière, Cournon-d'Auvergne, Saint-Gervais d'Auvergne..., les Centres d'intervention routiers et l'Hôtel du Département) ;
  - Réhabilitation de l'habitat visant une plus grande performance énergétique et un soutien à l'habitat participatif ;
  - Promotion du photovoltaïque ;
  - Protection de la biodiversité.

- Compétitivité :
  - Mise en valeur de sites emblématiques du département afin de faire émerger et grandir des projets innovants et à fort ancrage territorial dans le secteur du tourisme ;
  - Valorisation des producteurs locaux ;

#### Contacts presse

Préfecture du Puy-de-Dôme : 06 86 37 90 09 – 06 80 37 34 18 – [pref-communication@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-communication@puy-de-dome.gouv.fr)  
Vanessa Chartreux – 04 73 42 24 84 – 07 61 64 39 76 – [vanessa.chartreux@puy-de-dome.fr](mailto:vanessa.chartreux@puy-de-dome.fr)

➤ Création d'une ferme maraîchère et/ou arboricole en régie départementale à destination de l'approvisionnement spécifique des collèges du Puy-de-Dôme ;

· Cohésion des territoires :

➤ Amélioration de la résilience sanitaire (Centres Départementaux de Santé, bus itinérant, etc.) ;

➤ Renforcement des mobilités douces et des infrastructures de transport ;

➤ Inclusion numérique (recrutement de 5 conseillers numériques-aidants, etc.).

· Soutien aux collectivités territoriales :

➤ ingénierie pour accompagner les communes, EPCI dans leurs projets pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires, etc.

· Soutien à l'emploi et au tissu économique

Le Préfet du Puy-de-Dôme et le Président du Conseil départemental soulignent le fait que cette territorialisation du plan de relance, qui s'appuie nécessairement sur les collectivités territoriales, constitue une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

Retrouvez l'intégralité du document sur les sites Internet des services de l'État (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/>) et du Conseil départemental (<https://www.puy-de-dome.fr/conseil-departemental-du-puy-de-dome.html>).

## **Contacts presse**

Préfecture du Puy-de-Dôme : 06 86 37 90 09 – 06 80 37 34 18 – [pref-communication@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-communication@puy-de-dome.gouv.fr)  
Vanessa Chartreux – 04 73 42 24 84 – 07 61 64 39 76 – [vanessa.chartreux@puy-de-dome.fr](mailto:vanessa.chartreux@puy-de-dome.fr)